

**Approbation de l'ordre du jour du Bureau du Conseil de gestion**

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,  
**Vu** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,  
**Vu** l'arrêté inter préfectoral n°2020-122 du 23 décembre 2020 portant nomination au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,  
**Vu** la délibération PNMBA\_2016\_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,  
**Vu** le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon de 2017 approuvé le 27 septembre 2017.

Considérant que le quorum est atteint et que le Bureau du Conseil de gestion peut valablement délibérer,

**Article 1 :**

- Avis favorable**  
 Avis défavorable

Le Bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve à l'unanimité, l'ordre du jour modifié suivant :


1. Approbation de l'ordre du jour
2. Validation du compte-rendu de la séance du 28/09/2020
3. Information sur les arrêtés relatifs à la pêche 2020
4. Avis
  - AOT PNMBA pondoires et incubateurs expérimentaux pour la seiche
  - AOT BRGM pour instruments de mesure projet ARCADE
  - AOT Club nautique du Phare – Lège-Cap-Ferret
  - AOT Perré M. Ullman – Lège-Cap-Ferret

5. Information sur le projet ARCADE : proposition de mobilisation du comité d'expert
6. Niveaux d'enjeux des habitats marins : point d'étape
7. Contribution au plan de relance
8. Grandes lignes du programme d'action 2021
9. Questions diverses

**Article 2 :**

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

**Le Président du Conseil de gestion**



François DELUGA

